Image not found or type unknown

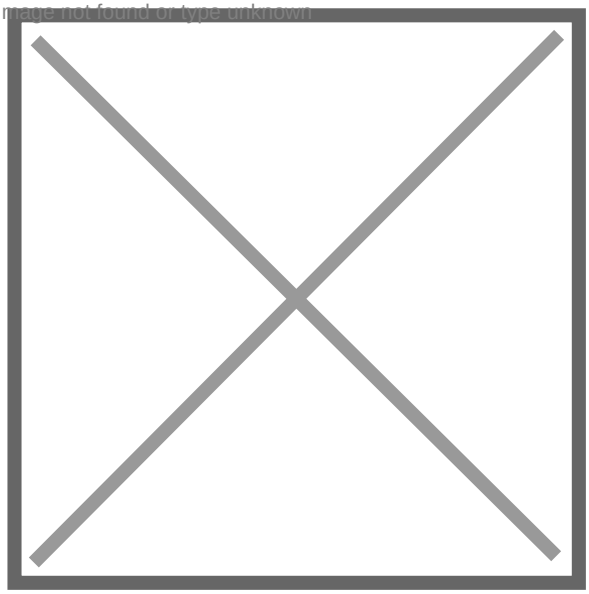

Débit cb 9 mois après l'achat "supposé"...

Par **gege59**, le **28/03/2011** à **09:37**

Bonjour,
J'ai constaté ce matin, en allant sur mon compte par le biais d'internet, un débit de 134€ effectué en date du 24/03/2011 dans un magasin de vêtements.
Or, je n'ai rien acheté ce jour là et ma carte était dans mon portefeuille.
J'ai donc appelé le service pour faire opposition à ma carte, croyant que quelqu'un avait utilisé mes coordonnées bancaires frauduleusement.
Lorsque j'ai indiqué à la personne le libellé de cette opération, il y avait les numéros "2806".
La personne m'a dit qu'à priori, il s'agissait d'un achat effectué le 28/06/**2010**. Débité le 24/03/**2011**.....
Je ne me souviens pas de cet achat (c'est difficile, 9 mois après...).
Que puis je faire ??
Et même si j'avais effectué un achat dans ce magasin, ont-ils le droit de débiter 9 mois après ?????
Merci d'avoir pris le temps de me lire, et merci pour vos réponses et votre aide.
Cordialement,

Par **gege59**, le **28/03/2011** à **22:20**

Quel délai pour débiter après un achat par CB ????

Par **mimi493**, le **29/03/2011** à **00:48**

Vous n'avez pas à faire opposition. Vous allez à votre banque avec votre relevé en disant que vous ne savez pas ce qu'est ce paiement. Si le paiement n'a été fait ni avec le code, ni avec votre signature, ils doivent vous recréditer sans avoir le droit d'exiger que vous portiez plainte ou autre.

Par **gege59**, le **29/03/2011** à **07:10**

Merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés